

Montigny le Bretonneux, mardi 6 janvier 2026

Convocation à l'Assemblée Générale OCCE des Yvelines

A l'ordre du jour :

⇒ **9 h : assemblée générale ordinaire**

- Rapports d'activités et financiers 2024-2025. (*disponible sur le site de l'OCCE 78*)
- Rapports du Commissaire aux comptes 2024-2025.
- Projet d'activités 2025/2026.
- Budget prévisionnel 2025/2026.
- Perspectives 2026/2027.
- Présentation des Aides à projets coopératifs.
- Election au Conseil d'administration et renouvellement de membres sortants.

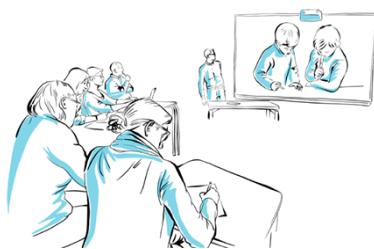
A défaut de quorum à 9h, A.G 15mn après.

Mercredi 4 février 2026 à 9h

Ecole élémentaire La grande île

96, Av la grande île

78 960 Voisin le Bretonneux



- ⇒ **ATTENTION : la coopérative scolaire doit désigner son délégué à l'aide du formulaire joint. (à retourner avant le vendredi 7 février)**
- ⇒ **Les adhérents qui désirent proposer leur candidature au Conseil d'Administration sont invités à se faire connaître par écrit au secrétariat, avant le 30 janvier 2026. (Modèle en 4ème page)**

La présente publication tient lieu de convocation

Association départementale OCCE des Yvelines,

2, allée des boutons d'or 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Tel : 01 30 43 56 65 - Courriel : ad78@occe.coop

Site Internet : <https://ad78.occe.coop>

(Règlement intérieur occe 78)

Convocation des membres regroupés en sections locales :

21 jours avant l'Assemblée Générale, chaque section locale doit faire l'objet d'une convocation précisant le lieu et accompagnée au moins de l'ordre du jour, afin que chaque section locale procède à la désignation de son délégué parmi les membres actifs éligibles.

Chaque section locale détermine librement les modalités de cette désignation.

Le délégué ne peut délibérer que sur les points figurant à l'ordre du jour, ne détient pas de mandat impératif.

Pour pouvoir voter le jour de l'AG, le délégué doit présenter l'extrait de délibération du Conseil de Coopérative ayant procédé à sa désignation.

Désignation du délégué à l'Assemblée Générale 2026 de l'OCCE 78

Après délibération, le conseil de coopérative de (établissement, nom, adresse)

..... N° adhérent

..... Nombre de classes:

MANDATE Mme, Mr **membre actif au sein de la coopérative**
courriel pour envoi du lien de connexion:@

OU

DONNE POUVOIR à Mme, Mr....., régulièrement délégué par le conseil de coopérative de (établissement, nom, adresse)

..... N° adhérent:

(Rappel: un délégué de coopérative ne peut détenir qu'un seul pouvoir d'une autre coopérative)

courriel pour envoi du lien de connexion:@

OU

DONNE POUVOIR à Mme, Mr

membre du conseil d'administration de l'OCCE 78

(Rappel: les pouvoirs au conseil d'Administration doivent être adressés à l'OCCE 78 avant le 30 janvier 2026...)

Pour le représenter à l'assemblée générale de l'OCCE 78 **mercredi 4 février 2026**, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et généralement faire le nécessaire.

Nom et signature du mandataire local

Cachet établissement

Nom et signature du délégué à l'Assemblée Générale 2026

OCCE 78, UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

Un Conseil d'Administration, un Bureau, des Permanents

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'OCCE 78, c'est avant tout un Conseil d'Administration de **11** membres bénévoles **sur 24 possibles**, élus en Assemblée Générale, qui se réunissent régulièrement.

Annick CHARRIER, Martine CHARGÉ, Isabelle CRENN, Yves DRONIOU, Chantal FRANCOZ, Véronique HASSAN, Bernard PRIOUL, Emmanuelle PERETTA, Martine PLAISANCE; Marie-Christine BUALE, Christophe VEILLE.

Son rôle :

Il statue sur l'agrément des coopératives scolaires et l'ouverture de comptes courants ainsi que sur leurs fermetures et la dévolution des biens.

Il prépare pour l'association départementale le budget de chaque exercice, étudie les ententes, conventions, marchés et contrats.

Il impulse et assure la mise en œuvre d'actions coopératives départementales ou décide de l'aide financière, matérielle ou humaine qu'il peut apporter aux coopératives locales affiliées.

Il délibère sur les différents rapports et projets de la Fédération,

Il désigne son ou ses délégués à l'Assemblée Générale Fédérale, pour le représenter et y voter en son nom selon les mandats confiés.

UN BUREAU

Ses membres sont élus par le Conseil d'Administration. Actuellement :

Présidente : Emmanuelle PERETTA

Vice présidente : Yves DRONIOU

Secrétaire générale : Annick CHARRIER

Secrétaire adjoint : Bernard PRIOUL

Trésorière : Martine PLAISANCE

Son rôle : Le bureau étudie et prépare les questions à soumettre en Conseil d'Administration, assure l'exécutif pendant l'intervalle des sessions du Conseil d'Administration ; il en rend compte au Conseil d'Administration suivant.

DES INTERLOCUTEURS

Prêts à vous renseigner et vous aider :

Mme Martine CHARGÉ

Responsable départementale : affiliations, projets pédagogiques autour des actions nationales et départementales, formation, gestion et aides sur le terrain, relations institutionnelles.

Mme Virginie DÉSIRÉE

Secrétaire comptable : relation avec les coopératives, comptabilité du siège.

Mme Nawal AREZKI

Secrétaire administrative : Relation avec les coopératives, suivi du logiciel ComptaCoopWeb, Cyberplus, Assoconnect.

En pratique, en dehors d'une éventuelle implication dans des groupes de travail, devenir administrateur de l'OCCE 78, c'est s'engager à participer à quelques Conseils d'administration dans l'année...

**Rejoignez-nous et venez faire vivre
votre association départementale!**

DECLARATION DE CANDIDATURE
au Conseil d'Administration de l'association OCCE-YVELINES

Elle doit être adressée **avant le vendredi 31 janvier 2025** à :

Secrétariat OCCE-YVELINES, 2 allée des Boutons d'Or 78180 MONTIGNY-LE-BX

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal: 78 Commune.....

Tel personnel: courriel personnel:@.....

Fonction dans l'Education Nationale :

Membre actif au sein de la Coopérative scolaire : (*établissement, nom, commune*)

..... N° adh:.....

OU

Membre actif individuel à jour de sa cotisation :

Motivations personnelles :

.....
.....
.....
.....

Date et signature :